

## DIRECTIVE DE LA CNESST SUR LE PORT DE L'ÉPI

PRÉCISIONS POUR LE PORT DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) EN LIEN AVEC LES NOUVELLES DIRECTIVES DE LA CNESST

REC-CISSS-069-PCI

Date d'entrée en vigueur

2021-04-19 – remplace la REC-065

Date de révision

2022-06-02

### Lieu d'application

Tous les établissements du CISSS des Laurentides.

### Clientèle(s) visée(s)

Tout le personnel et les médecins.

### Directive(s)

Voici des types de protection possibles dans le contexte de la pandémie, afin de clarifier l'usage de certains d'entre eux :

#### Masque médical :

- Voir [REC-031-PCI Port du masque à l'intention des professionnels](#) pour plus de détails.

#### APR (N95, masque à cartouche) :

##### ➤ Lors d'isolement aérien ou aérien/contact (+) :

- Dans ce type de précautions additionnelles, **seul le masque N-95 ou le masque à cartouche avec un test d'ajustement** peuvent être portés.

##### ➤ Lors d'isolement gouttelettes/contact (+) ou lors d'éclosion COVID-19 :

- Est requis lorsque le travailleur doit intervenir à moins de deux mètres/dans la chambre d'usagers confirmés et suspectés COVID-19 (non requis pour les cas rétablis, sauf si port prolongé).
- Est requis **en tout temps** sur une unité en éclosion de COVID-19.
- Est requis **dans les salles d'urgence**, lorsque le travailleur doit intervenir à moins de deux mètres/dans la chambre **pour tous les usagers** sur cette unité.

**Protection oculaire (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) :**

- Est exigé pour les travailleurs lors de toutes interactions à moins de deux mètres sans barrière physique **avec un usager suspecté ou confirmé COVID-19**, ainsi que dans des situations où il existe d'autres risques pour les yeux.

**Précision pour le SAD :**

- Pour le SAD, le port de l'APR sera requis dès qu'un usager ou une personne résidant dans une habitation privée sera suspecté ou confirmé porteur de la COVID-19.

**Précision PCI :**

- Le port prolongé de l'APR lors de la prestation de soins est recommandé afin de diminuer le nombre de manipulations.

**Cette recommandation sera appelée à être modifiée en fonction des directives de la CNESST et du MSSS.**